

Rétropolation des séries sur le travail le dimanche suite à la rénovation de l'enquête Emploi de 2021

La rénovation de l'enquête Emploi de 2021 a conduit à mener un exercice de réropolation des séries concernant le travail le dimanche, issues de cette source, afin de conserver leur profondeur temporelle. La Dares a reproduit les principes de réropolation mis en place par l'Insee sur les principales séries relatives au marché du travail. Les ajustements dus à la prise en compte des changements de concept, de pondération et de protocole conduisent globalement à une hausse moyenne de 3 points de la part des salariés travaillant le dimanche.

En 2021, l'enquête Emploi de l'Insee a connu une importante rénovation [1]. Dans ce contexte, un exercice de « réropolation » a dû être effectué afin de rendre comparables la part des salariés travaillant au moins un dimanche sur une période de quatre semaines mesurées en 2021, avec celles des années précédentes. Cela signifie que les parts entre 2013 et 2020 ont été ajustées, pour faire « comme si » le questionnaire avait toujours été posé de la même façon qu'au premier trimestre 2021, avec les mêmes concepts, la nouvelle méthode de pondération et le même protocole. Cette réropolation fait appel à une version « pilote » de l'enquête qui a été menée en 2020 et au premier trimestre 2021 : durant 5 trimestres, l'ancienne et la nouvelle enquête ont été administrées en parallèle [2].

La méthode employée reprend celle que l'Insee a mise en place sur les principales séries relatives au marché du travail (taux d'emploi, taux de chômage...).

Méthode de réropolation

1. Calcul d'un coefficient pivot

Dans le cas général, pour un indicateur donné, on estime un coefficient « pivot » moyen sur les 5 trimestres de recouvrement entre ancienne et nouvelle enquête, permettant de passer de l'ancienne à la nouvelle mesure. Ce coefficient mesure l'ampleur de la rupture sur la période de recouvrement entre les deux enquêtes, sous une forme multiplicative. Il est alors appliqué sur toute la série passée afin de simuler une série suivant la nouvelle mesure. Cela revient à supposer que l'ampleur de la rupture est proportionnelle sur chaque année.

La rupture entre ancienne et nouvelle enquête est néanmoins souvent différente selon les caractéristiques des populations. C'est pourquoi il est important de mesurer et comprendre les déterminants des ruptures (en premier lieu le sexe et l'âge) et de répoler ensuite au niveau des sous-séries par sexe et âge, plutôt qu'au niveau de l'ensemble de l'agrégat¹.

¹ Encadré 4 de Insee Analyses n°65, « [L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage](#) ».

2. Application du coefficient pivot

Dans un premier temps ce sont les effectifs des salariés **travaillant le dimanche** et les effectifs des salariés **ne travaillant pas le dimanche** qui ont été modifiés. Puis ce sont ceux des non-salariés qui ont été modifiés.

a. Salariés

Pour chaque année, les coefficients pivots ont été appliqués sur les effectifs des salariés travaillant le dimanche et les effectifs des salariés ne travaillant pas le dimanche ventilé par âge et sexe. Puis, l'ancienne répartition des salariés travaillant « au moins deux dimanches »/« un seul dimanche » parmi les salariés travaillant le dimanche est appliquée au nouvel effectif des salariés travaillant le dimanche, pour obtenir les effectifs corrigés de ces deux modalités. Enfin l'effectif de l'ensemble des salariés (travail aucun dimanche, un seul dimanche, au moins deux dimanches) a été calé sur celui publié par l'Insee sans modifier les nouvelles proportions.

Plus précisément :

- Pour le nombre de salariés travaillant le dimanche (« au moins deux dimanches » + « un seul dimanche »), la rétropolation a été conduite par sexe et âge. Les classes d'âge utilisées sont assez agrégées : 15-24 ans, 25-49 ans et 50 ans et plus. Le nombre de répondants à la question du travail le dimanche (qui n'est pas posée à toutes les vagues d'interrogation²) est en effet insuffisant pour descendre sur des tranches d'âge plus fines.
- Le nombre de répondants en faisant la distinction entre des salariés travaillant « au moins deux dimanches »/« un seul dimanche », étant trop faible pour calculer des coefficients pivots, il est retenu comme hypothèse que leur part parmi les salariés travaillant le dimanche n'est pas affectée par la refonte de l'enquête Emploi. L'ancienne répartition des salariés travaillant « au moins deux dimanche »/« un seul dimanche » parmi les salariés travaillant le dimanche est donc appliquée au nouvel effectif des salariés travaillant le dimanche (sans faire de ventilation par sexe et âge), pour obtenir les effectifs corrigés de ces deux modalités.
- Les nouveaux effectifs des salariés travaillant « au moins deux dimanches », « un seul dimanche » et ne travaillant pas le dimanche ont été calés de telle sorte que leur somme (ensemble des salariés) soit cohérente aux données publiées par l'Insee ([nombre de personnes en emploi](#), [part des salariés](#)) mais que la part corrigée de chaque modalité (un seul dimanche d'une part, deux dimanches au moins d'autre part) ne soit pas modifiée.

b. Non-salariés

La même méthode a été appliquée aux non-salariés. Le nombre d'observations étant plus réduit, les effectifs des non-salariés travaillant le dimanche et les effectifs des non-salariés ne travaillant pas le dimanche ont été rétropolés par sexe uniquement.

Bilan

Après avoir calculé un nouveau nombre de salariés travaillant le dimanche et un nouveau nombre de salariés ne travaillant pas le dimanche, une nouvelle part des salariés travaillant le dimanche a pu être calculée entre 2013 et 2020 (Figure 1). La révision conduit à rehausser la série du travail le dimanche d'environ 3 points en moyenne. Pour l'année 2020, la statistique passe ainsi de 17 % à 20 %.

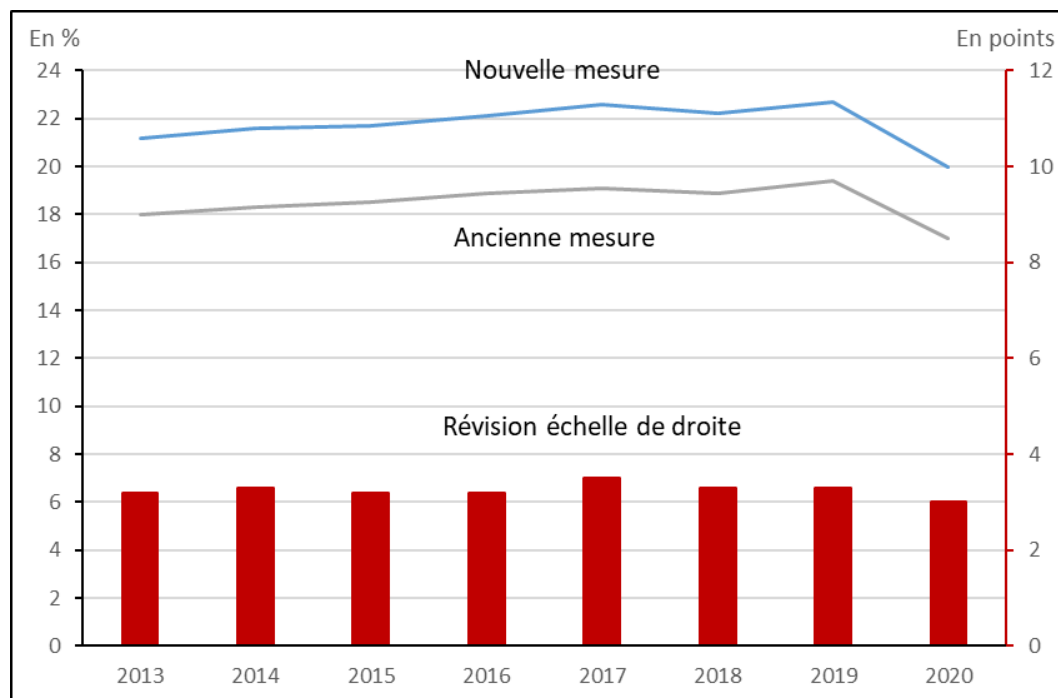
Dans le cas des non-salariés, la rétropolation a également amené à une hausse de la part des non-salariés travaillant le dimanche, d'environ 10 points (de 32 % à 42 %).

Entre 2013 et 2020, la question sur le travail le dimanche était posée en 1^{re} et dernière vague. Suite à la rénovation de l'enquête Emploi, elle n'est plus posée qu'en 1^{re} vague. Or les personnes interrogées

² Seule les personnes en 1^{re} et dernière vagues étaient interrogées sur les horaires atypiques dans l'ancienne enquête. Suite à la refonte, les répondants à l'enquête Emploi ne sont plus interrogés qu'en 1^{ère} vague sur ce sujet.

en 1^{re} vague répondent en moyenne travailler plus fréquemment le dimanche d'environ 2 points. Ce changement contribue à expliquer la révision.

Figure 1 : part des salariés travaillant le dimanche entre 2013 et 2020 rétropolé



Lecture : en 2020, 20,0 % des salariés ont travaillé au moins un dimanche sur une période de quatre semaines avec la nouvelle mesure de l'enquête Emploi, soit 3 points de plus qu'avec l'ancienne estimation.

Source : Insee, enquête Emploi.

Calculs : Dares.

Champ : France métropolitaine en 2013, et France hors Mayotte depuis 2014, ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus à la date de l'enquête, vivant en logement ordinaire.

Pour en savoir plus

[1] Guillaumat-Tailliet F., Tavan C., « [Une nouvelle enquête Emploi en 2021. Entre impératif européen et volonté de modernisation](#) », Courrier des statistiques n° 6, Insee, Juin 2021.

[2] Insee, « [L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage](#) », Insee Analyses n°65, Insee, Juin 2021.